

Date de dépôt : 28 mai 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : « Ondes rouges » ou quand la durée des trajets des automobilistes est artificiellement prolongée

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 mai 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La forte croissance de la population est un défi pour nos infrastructures routières déjà surchargées. Venant confirmer la perception au quotidien des automobilistes, une firme de navigateurs GPS a placé Genève et sa région comme ville la plus « embouteillée » de Suisse, devant Zurich, Bâle et Berne. Au niveau européen de ce classement, Genève se trouve à la 13^e place des villes où l'on circule moins bien, devant de grandes villes comme notamment Paris, Athènes, Bruxelles, Manchester, Hambourg, Naples, Lisbonne, Vienne, Lyon, Munich ou Francfort. Malgré ce constat peu glorieux, la gestion de la politique mobilité par l'Etat ne rassure pas les usagers de la route et les professionnels qui dépendent d'un réseau routier performant pour pouvoir exercer convenablement leur activité.

Notre économie a besoin d'un réseau routier performant accompagné d'une réduction des temps de parcours. Pourtant, en pratique, certaines réalisations entravent plus le trafic qu'elles ne le désengorgent. Par exemple, la durée des feux route des Jeunes (Tivoli) pose un problème de circulation. En effet, cinq véhicules au grand maximum peuvent passer à ce feu (généralement quatre), ce qui entraîne des perturbations sur cet axe et incite les automobilistes à prendre la contre-allée et reprendre la route des Jeunes à la hauteur de la rue Eugène-Marziano. La prétendue justification à ce procédé repose en l'idée qu'un débit supérieur engorgerait la Jonction, ce qui est erroné puisque, si la durée des feux au vert était doublée, elle n'aurait

pratiquement pas d'impact, car une partie du trafic tourne sur la rue François-Dussaud ou au chemin de la Gravière.

Ma question est la suivante :

***Pourquoi la durée des feux route des Jeunes (Tivoli) est-elle si courte ?
Comment le Conseil d'Etat se détermine-t-il sur ce problème de circulation ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La circulation dans le secteur route des Jeunes (Tivoli) est à la confluence de deux axes routiers primaires. Le premier vient de la route des Jeunes en direction de la rue François-Dussaud, le second provient de la rampe Quidort, aussi en direction de la rue François-Dussaud.

Le tronçon de la route des Jeunes en direction de la Jonction, entre la rue François-Dussaud et le pont de St-Georges, est quant à lui classé en réseau secondaire. Ce tronçon voit d'ailleurs un rétrécissement de 2 voies à 1 voie.

La gestion du trafic est donc programmée de sorte à ce que l'écoulement de la rampe Quidort vers François-Dussaud, ainsi que la sortie de François-Dussaud en direction de la route des Jeunes, puissent toujours se faire afin de ne pas saturer ces axes et auto-bloquer les carrefours.

Toutefois, dans la mesure où cette gestion est restrictive principalement aux heures creuses, la nuit et le week-end, des études sont en cours afin d'améliorer la situation actuelle en dehors des heures de pointe. Ces adaptations in situ sont prévues pour l'été 2015.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP